

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU JEUDI 22 JUIN 2023

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 9

Représentés : 5

Absents : 1

Date de convocation : 16 juin 2023

Date d'affichage : 16 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre - RETORNAZ Dominique - MAGNIN Carine - MARTIN Jean-Marie - FEUTRIER Stéphanie - POIROT Marie - GRANGE Christian - RETORNAZ Lénaïck - GRANGE Michel

Étaient représentés : RIVAS Natacha (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) - RETORNAZ André (donne procuration à RETORNAZ Dominique) FALCOZ Corine (donne procuration à RETORNAZ Lénaïck) - GRANGE Guy- (donne procuration à GRANGE Michel) RAMBAUD Marie-Pierre (donne procuration à FEUTRIER Stéphanie)

Était absent : CLAPPIER Pascal

Madame Carine MAGNIN est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 23-06-067

Objet : Mise en œuvre d'un chantier de bénévoles : convention de partenariat avec l'association Concordia

Rapporteur : Jean-Pierre Rougeaux, maire.

Après la réussite du chantier de bénévoles en 2022, l'association Concordia s'est proposée à nouveau pour la réalisation d'un nouveau chantier sur le territoire communal cet été 2023.

Pour rappel, l'objectif de ce type de chantier, ouvert à une population internationale, est de favoriser la circulation des personnes et les échanges dans un but de connaissance, de compréhension mutuelle et de paix. Véritable projet éducatif, il participe à encourager une citoyenneté active des personnes.

Le projet à Valloire s'adresse à des adolescents de 15 à 17 ans encadrés par 3 animateurs ; cette année, il consistera en des travaux de restauration et mise en valeur des chapelles Saint Gras (à Bonnenuit) et de Sainte Thècle.

Le dispositif est déclaré comme accueil collectif de mineurs auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports.

Envoyé en préfecture le 23/06/2023

Reçu en préfecture le 23/06/2023

Publié le 23/06/2023

ID : 073-217303064-20230622-23_06_066-DE



Il exige la participation de la commune par la mise à disposition d'un espace au camping pour l'hébergement, d'une salle pour les repas, d'outillage et d'un concours financier d'un montant de 5 400 €.

La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 15 juin 2023, a émis un avis favorable sur ce dossier.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la Commission finances, administration générale, développement durable et communication en date du 15 juin 2023,

Où l'exposé de Monsieur Rougeaux,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE

- d'approuver la convention de partenariat à intervenir avec l'association Concordia relative à la mise en œuvre d'un chantier de bénévoles en juillet 2023 et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX

Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 23/06/23

Publication : 23/06/23

Valloire, le 23/06/23

Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX.